## **AVIS DE LA BOURSE**

## Admission et Introduction d'emprunts au Marché Obligataire de la Cote de la Bourse

L'emprunt «CIL 2017-2» a été admis à la cote de la Bourse le 11/06/2018 et il sera négociable en Bourse à partir du 13/06/2018. Les principales caractéristiques de cet emprunt sont exposées dans le tableau ci après :

Libellés de l'emprunt	Emetteur	Inter. chargé	Code ISIN	Mnémoni que	Libellé	Taux d'intérêt brut en %	Durée en années	-	Mode d'Amortissem ent	Nombre d'obligations	Montant Souscrit en MD	Date de jouissance	1 <sup>ère</sup> Échéance	Dernière Echéance
CIL 2017-2 Fixe	CIL	CGI	TN0004201448	CL72F	CIL 0323 7.95% AP5	7,95%	5	100	AP	162 000	16,200	15/03/2018	15/03/2019	15/03/2023

NB: Les modalités pratiques relatives à la cotation et au calcul des coupons courus des emprunts obligataires sont publiées sur le site internet de la Bourse sous la rubrique avis et décisions de la Bourse.